

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent

Sous-direction Technique Opérationnelle

Département réseau d'accès

Réf : AT/DOT- 46/SDTO/DRA/CRU 459 2022

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

ETB EL BOUTI MOHAMED

03 CITE 54 LOGTS AIN TEMOUCHENT

**Objet : MISE EN DEMEURE N°1.**

**Projet : Travaux de canalisation urbaine.**

**Lot N°03 : Cite 50 LOGTS AIN KHAL**

- Vu le contrat d'adhésion N°34/2022 du 30/10/2022 ayant l'objet travaux de canalisation urbaine.
- Vu l'ordre de service N°92 Du 06/11/2022 de démarrage des travaux notifié le 06/11/2022.
- Vu le PV d'ouverture de chant en le 06/11/2022.
- Vu l'ordre de service d'arrêt des travaux N°46 du 06/11/2022.
- Vu l'ordre de service de la reprise des travaux N°49 du 13/11/2022.
- Considérant que le délai d'exécution contractuel est consommé à 100% alors que les travaux ne sont pas achevés à ce jour.
- Vu l'article 04 du contrat d'adhésion N°34/2022 du 30/10/2022 alinéa 4-1 relatif à l'engagement du partenaire cocontractant.
- Vu l'article N°19 du contrat d'adhésion N°34/2022 du 30/10/2022 relatif à la responsabilité du partenaire cocontractant.
- Vu les anomalies constatées lors de la visite de chantier le 07/12/2022 par la commission (DO ; CIL ; CMP) suivant :
  - \* Travaux non achevés
  - \* Construction des chambres hors normes du CPT Du CDC.
  - \* Construction du socle hors normes du CPT Du CDC.

De ce qui procède :

L'entreprise EL BOUTI MOHAMED représenté par son gérant est **mise en demeure** dans un délai de (08) huit heures à compter de la date de la publication de la dite mise en demeure sur site WEB d'Algérie télécom et avec les voies réglementaire.

À l'effet de :

- 1- Annulation de la demande de réception déposé le 01/12/2022 au niveau du DO).
- 2- Refaire la construction du socle selon les normes indiquées sur CPT du CDC.
- 3- Refaire la remise en état entre socle et B1/1.
- 4- Refaire la construction des chambres B1/1, A2/1, A2/2, A2/3, A3/1 et A3/2 selon les normes indiquées sur CPT du CDC.
- 4- Finition du percement de la chambre A3/EX.
- 5- Manque dalles et finition des regards HH.

Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de l'entreprise.



Ain T'émouchent, le 07/12/2022

Directeur opérationnel

ALGERIE TELECOM SPA  
DIRECTEUR OPERATIONNEL  
DES TELECOMMUNICATIONS  
Signé: BOUALLEG Lyazid